

Des Moulins à la Vigne au Mesnil-en-Vallée



Visorando



Randonnée n°3715415

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Parcours sur les terres d'appellation du vignoble Anjou Coteaux de Loire, le sentier pédestre vous permet de découvrir le paysage de vignes de la commune, les rosiers des pépinières Claude Michel, les moulins ainsi qu'un panorama sur la vallée de la Thau. Une portion du sentier emprunte le sentier de Grande Randonnée, le GR®3.

Durée :	3h30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.2km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	95m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	90m		
Point haut :	83m	Commune :	Le Mesnil-en-Vallée (49410)
Point bas :	24m		



Description

Départ du parking de la mairie du Mesnil-en-Vallée.

(D/A) Suivez la D150 vers le Sud et, après quelques dizaines de mètres, engagez-vous à droite dans une sente. Au bout, virez à gauche et passez au chevet de l'église Notre-Dame.

(1) Empruntez les jardins sur votre droite. Débouchez sur une rue et suivez-la à droite. Virez à droite et ignorez la ruelle sur la gauche. Au croisement en T, suivez la Rue du Pavillon à gauche et traversez la Jouquelière.

(2) À l'embranchement suivez à gauche le Chemin des Galinières. Aux Bréverrières, tournez à gauche puis dans le 1^{er} chemin à droite.

(3) Tournez à gauche vers une ferme. À l'embranchement, obliquez à droite et longez des vergers à main gauche. Contournez ceux-ci sans discontinuer et ignorez les départs de gauche et de droite. À la fin, virez à droite pour rejoindre le Moulin Pineau.

(4) Dirigez vous alors à droite puis directement à droite au niveau de Charlie la Pomme. Descendez puis traversez le Ruisseau de Veillon sur un pont de pierre. Longez le ruisseau à main droite puis virez à gauche pour remonter.

(5) Entrez dans Saint-Laurent-du-Mottay par la Rue des Moulins. Au bout, empruntez une petite portion de la D222 puis dirigez vous à gauche sur la route devant le Château de la Barre. Allez tout droit et ignorez un départ sur la droite. À l'intersection suivante, tournez à gauche allez jusqu'au lieu-dit La Voie.

(6) Franchissez de nouveau le ruisseau puis longez-le à main droite. Écartez-vous ensuite du ruisseau et, au croisement en T, allez à droite le long d'un étang. Dirigez-vous ensuite à gauche jusqu'à La Grand-Noüe.

(7) Arrivé à la Grand-Noüe, empruntez la route goudronnée à gauche. Traversez la D150 **prudemment** et effectuez un droite/gauche pour emprunter un sentier à parcourir pendant 1,5 km environ.

(8) Au bout, suivez une route à gauche (balisage Rouge). Après être passé sous une ligne électrique, prenez un chemin herbeux sur la gauche. Au croisement, tournez à droite.

Points de passages

D/A Parking de la mairie du Mesnil-en-Vallée.
N 47.365431° / O 0.934827° - alt. 46m - km 0

- 1 Jardins**
N 47.364535° / O 0.935499° - alt. 52m - km 0.16
- 2 Chemin des Galinières**
N 47.365335° / O 0.940273° - alt. 38m - km 0.64
- 3 Intersection**
N 47.362793° / O 0.946062° - alt. 48m - km 1.28
- 4 Moulin Pineau**
N 47.359632° / O 0.939769° - alt. 73m - km 2.44
- 5 Rue des Moulins à Saint-Laurent-du-Mottay**
N 47.353108° / O 0.944616° - alt. 68m - km 3.43
- 6 La Voie**
N 47.355317° / O 0.937474° - alt. 53m - km 4.52
- 7 La Grand Noüe**
N 47.356115° / O 0.929527° - alt. 66m - km 5.24
- 8 Route**
N 47.352384° / O 0.918682° - alt. 75m - km 6.23
- 9 Croix**
N 47.356891° / O 0.909819° - alt. 78m - km 7.55
- 10 Bosquet**
N 47.368679° / O 0.911522° - alt. 50m - km 8.92
- 11 La Croix**
N 47.370705° / O 0.916358° - alt. 24m - km 9.5
- 12 Chapelle Notre Dame de la Salette**
N 47.366014° / O 0.930836° - alt. 52m - km 10.79

D/A Parking de la mairie du Mesnil-en-Vallée
N 47.365428° / O 0.934825° - alt. 46m - km 11.2

(9) À la croix, tournez à gauche. Allez tout droit (Nord), prolongez sur une route et dépassez le lieu-dit Le Coteau. Ignorez encore deux départs sur la droite et atteignez le lieu-dit Le Haut Puiset.

(10) Prolongez sur un sentier en sous-bois. Débouchez sur une route (lieu-dit La Commazière) et suivez-la à gauche. À l'embranchement, obliquez à gauche.

(11) Au lieu-dit La Croix, obliquez à droite. Passez sous une ligne électrique et ignorez les départs sur la gauche. Quand la route vire à droite (Château de Vaugirault sur votre gauche), quittez-la et allez tout droit sur un chemin (GR®3, balisage Rouge et Blanc).

(12) Longez la Chapelle Notre Dame de la Salette à main gauche ainsi que la Chapelle des Anges. Tournez ensuite à droite, Route de la Peltrie. Après une centaine de mètres, virez à gauche pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

A proximité

Le Parc de découverte Cap Loire : Entre parc et musée, Cap Loire est un site de visite qui permet une véritable immersion dans la culture ligérienne. L'exposition permanente propose de découvrir l'évolution des bateaux. Ensuite, la visite du chaland Cap Vert présente la vie des mariners et de leurs familles. En plus, 11 000 m² de jardins thématiques offrent des lieux de balade et de découverte !

Les Moulins en Anjou : En 1793, les moulins servaient de télégraphes optiques aux armées vendéennes par l'utilisation de la position de leurs ailes. Pendant les guerres civiles, les moulins permettaient d'informer les Vendéens des mouvements des forces républicaines et de donner des consignes. Mais lorsque les Bleus s'aperçurent que la position des ailes du moulin indiquait aux résistants les mouvements des troupes ennemies, les moulins furent détruits par l'ennemi et peu y échappèrent. C'est même pour cette raison que les Mauges bénéficient de grands moulins modernes en pierre qui ont remplacé, après les événements vendéens, la plupart des vieux moulins en bois, détruits pour faits de guerre.

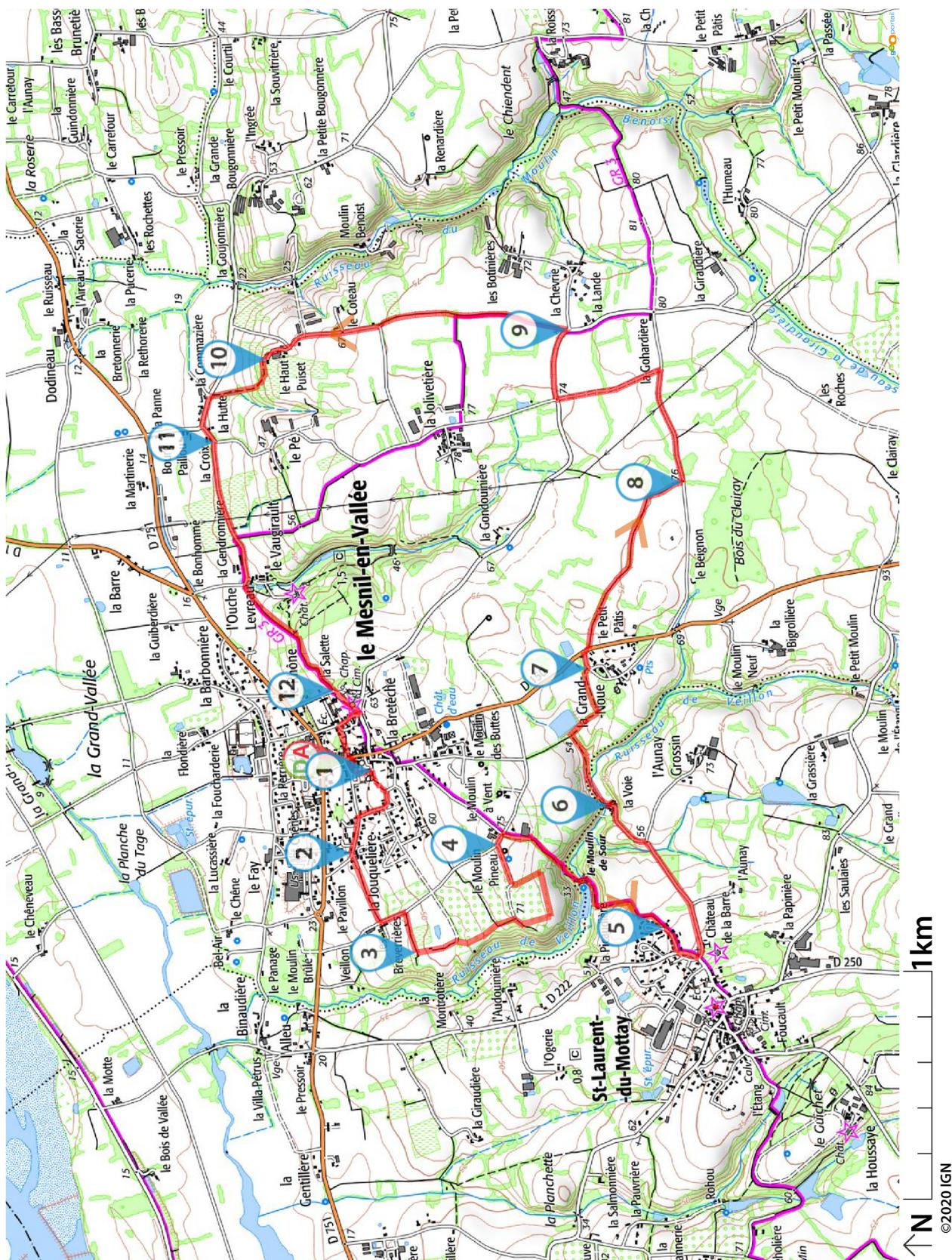
AOC Anjou Coteaux de la Loire : C'est à partir du Mesnil-en-Vallée, environ 30 ha du Sud-Est du Massif Armoricaire (schistes). Elle constitue un vestige du vignoble médiéval d'Anjou qui était planté sur les bords de la Loire, principale voie de transport à cette époque. Le terroir ainsi délimité correspond à une situation de coteaux bien exposés et ventilés qui favorisent la précocité de la végétation et permettent l'obtention de vendanges surmûries, voire atteintes de pourriture noble. L'appellation est réservée aux vins blancs liquoreux issus du pineau de la Loire (chenin).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-des-moulins-a-la-vigne-au-mesnil-en-vall/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.